AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-4-81681450

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP No 523 AD

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL: 70 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 5.508.00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61 49 50 Poste 457

IMPRIMERIE DE LA STATION « ALSACE et LORRAINE » — Directeur-Gérant : J. THIAULT

Bulletin n° 7 — 3 avril 1981

/ GRANDES CULTURES /

- CEREALES -

Dans l'attente des premières informations en provenance du réseau d'observations, nous donnons un aperçu rapide de la situation sanitaire, constatée dans les cultures de céréales d'hiver.

L'hiver particulièrement précoce et long, mais heureusement peu rigoureux dans l'ensemble, a sensiblement retardé la végétation des céréales, dont la reprise végétative ne s'est amorcée qu'à partir du 7 mars.

Dans ces conditions et à l'exception des parcelles semées en septembre pour les orges et pendant la première décade d'octobre pour le blé, les emblavements sont peu avancés, notamment en Alsace.

STADES (échelle de Feekes-Large)

- blés d'hiver : 3 à 4 (formation des talles - pseudo-tige)
- orge d'hiver, escourgeon : 4 à 5 (pseudo-tige - redressement).

ETAT SANITAIRE

Les symptômes de maladies sont rares jusqu'à présent. Un certain nombre de maladies risque néanmoins de se développer rapidement. Il s'agit essentiellement des maladies du pied dont la protection fongicide, effectuée aux stades "redressement" ou "1er - 2ème noeud", vise surtout le piétin-verse observé surtout sur orges d'hiver en Lorraine. L'efficacité de ce traitement sur la fusariose du pied reste à préciser. Le piétin-échaudage et le rhizoctone ne peuvent être contrôlés actuellement par des traitements fongicides en végétation.

Le piétin-verse

Ce champignon contamine les cultures à partir du stade "1 feuille", sous réserve de rencontrer des conditions climatiques favorables.

Dans la période du 1er novembre 1980 au 31 janvier 1981, le nombre de contaminations possibles s'est limité à 2 ou 3 pour l'Alsace et à 15 ou 16 pour la Lorraine. On peut en déduire que les risques vis-à-vis de cette maladie sont faibles en Alsace. En cas d'infestation, le piétin-verse occasionne, à partir du début montaison, sur la base des talles, une tache ocellée, brune à la périphérie et claire au centre. Le symptôme progresse de gaine en gaine jusqu'à atteindre la tige qui est nécrosée en fin d'évolution. C'est la seule maladie du pied où les racines restent saines.

Le traitement fongicide contre cette maladie n'est pas indispensable : il se raisonne.

P286

.../...

- La date de traitement :

Elle dépend avant tout du stade de développement de la maladie. Les meilleurs résultats sont obtenus par un traitement placé au moment où le piétin-verse a traversé les trois ou quatre premières gaines et arrive en contact avec la tige ; plus tôt, le traitement manquerait de rémanence et plus tard, l'efficacité serait moindre.

- Comment décider du traitement ?

Il faut effectuer des observations parcelle par parcelle. Actuellement, nos observations montrent que les attaques précoces sont très rares et que, dans ces conditions, les traitements précoces au stade "redressement" ne sont pas justifiés cette année, sauf cas exceptionnels où 15 à 20 % des talles seraient atteintes.

Un traitement aux stades 6 et 7 (apparition du 2ème noeud) pourra se justifier si 20 à 25 % de talles portent des symptômes de piétin-verse.

- Quel produit utiliser ?

Seuls les benzimidazoles présentent une efficacité correcte (carbendazime, bénomyl, thiophanate méthyl). Une application spécifique avec un benzimidazole seul sera rare cette année.

Si nécessaire, il sera donc essentiellement fait appel à une association fongicide polyvalente comprenant un benzimidazole et une autre matière active (mancozèbe, manèbe...) assurant la protection du feuillage en même temps qu'elle aura une action fongistatique sur le piétin-verse.

La rhynchosporiose sur orge d'hiver et escourgeon

Les premiers symptômes de cette maladie sont observés sur les feuilles de la base, dans de nombreuses parcelles déjà et notamment dans les sols froids et humides (Sundgau...).

- CAMPAGNOLS DES CHAMPS ET MULOTS -

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Une reprise d'activité de ces rongeurs est observée dans de nombreuses parcelles de céréales d'hiver et des dégâts "par taches" commencent à apparaitre. Dans ces situations, intervenir rapidement car la faculté de reproduction des campagnols est très importante.

HAMSTERS

La présence de ces rongeurs est signalée localement dans la plaine d'Alsace, surtout dans les luzernières et les parcelles de céréales d'hiver. En cas de nécessité, faire appel, de préférence, à des appâts contenant 15 % de glucochloral (Evlis n° 2).

Pour de plus amples informations concernant la lutte contre les campagnols et les hamsters, consulter le bulletin d'Avertissements Agricoles n° 3 du 20 février 81.

- COLZA -

MELIGETHES

Les premiers méligèthes sont capturés en cuvette jaune. Les captures sont cependant encore faibles. Il est conseillé de surveiller ses parcelles. Une intervention se justifierait si on dénombrait un méligèthe en moyenne par inflorescence, au stade "boutons accolés", inflorescence principale dégagée, inflorescences secondaires visibles (stade D 2). Pour ce faire, on réalisera des comptages sur 5 fois 10 pieds consécutifs.

L'application d'insecticides pourra se réaliser avec l'un des produits suivants :

- parathions : 200 g de m. a./ha
- lindane : 200 g de m. a./ha
- malathion : 700 g de m. a./ha
- décaméthrine : 5 g de m. a./ha
- cyperméthrine : 25 g de m. a./ha
- méthidathion : 250 g de m. a./ha.

.../...



PRECAUTIONS

En plus des précautions générales d'utilisation des produits phytosanitaires, un certain nombre de consignes peuvent permettre une meilleure collaboration entre apiculteurs et agriculteurs pour le respect d'un intérêt mutuel et réciproque.

■ Évitez autant que possible de traiter pendant la floraison.

■ Sinon vérifiez bien que l'insecticide utilisé est reconnu "non dangereux pour les abeilles" avant de traiter :
— les arbres fruitiers en fleurs,
— des cultures mellifères en fleurs (colza légumineuses),
— les céréales ou arbres attaqués par des pucerons.

■ Si des fleurs mellifères se trouvent dans une culture qui doit être traitée (mauvaises herbes dans une vigne, par exemple), supprimez-les avant le traitement.

■ Respectez strictement les doses indiquées, tout surdosage de produit même réputé "non dangereux" pour les insectes pollinisateurs, risque de leur être fatal.

■ Afin de réduire encore les risques essayez de traiter hors des heures de butinage.

■ Si vous trouvez des cadavres d'abeilles, dans le champ ou à proximité du rucher, prévenez immédiatement l'apiculteur concerné.

INFORMATIONS DOCUMENTATION

SUR LES PRODUITS DE PROTECTION DES CULTURES

Service de la protection des végétaux au ministère de l'Agriculture
231, rue de la Convention 75015 Paris
Tél. 532.21.29

Association de Coordination Technique Agricole
149, rue de Bercy 75595 Paris Cédex 12
Tél. 346.12.20

ou les délégués régionaux de ces organismes.

Association Protection des Plantes et Environnement
1, rue Gambetta 92100 Boulogne
Tél. 825.09.81

SUR LES INSECTES POLLINISATEURS ET LEUR PROTECTION

Station de recherche sur l'abeille et les insectes sociaux (INRA)
La Guyonnerie - 91440 Bures-sur-Yvette
Tél. 907.54.75

SUR L'APICULTURE LA PROTECTION DES ABEILLES ET LES CONTRATS DE POLLINISATION

Institut Technique d'Apiculture
La Guyonnerie - 91440 Bures-sur-Yvette
Tél. 907.54.75

Union Nationale de l'Apiculture Française
38, boulevard Sébastopol - 75004 Paris
Tél. : 887.47.15

Syndicat National d'Apiculture
5, rue de Copenhague - 75008 Paris
Tél. : 522.48.42

Centre Impression, 87 - Limoges

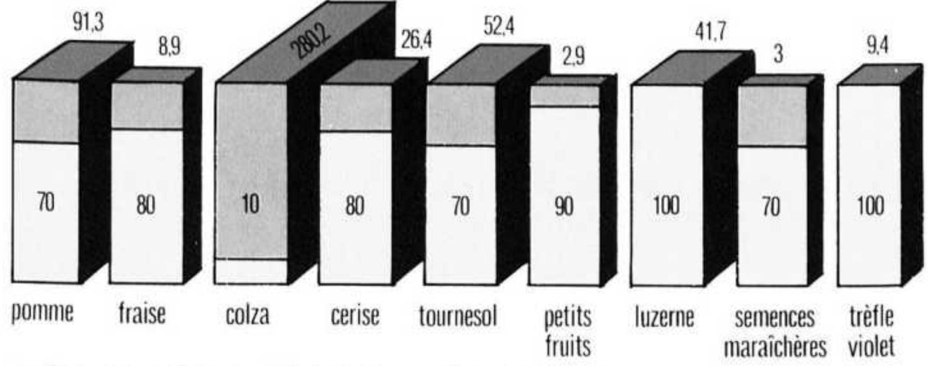


L'ABEILLE ET VOUS : LA POLLINISATION

L'agriculture moderne a besoin d'un cheptel d'insectes pollinisateurs : l'abeille n'est pas seulement productrice de miel, en butinant d'une fleur à l'autre à la recherche du nectar et du pollen qui constituent sa nourriture et celle de la ruche, elle contribue au meilleur rendement des cultures en assurant la fécondation des fleurs par le pollen qu'elle transporte.

Les arbres fruitiers, certaines plantes oléagineuses, les plantes maraîchères et les légumineuses fourragères sont pollinisés par les abeilles, certaines cultures faisant l'objet de contrats de pollinisation entre agriculteurs et apiculteurs.

Le pourcentage de la production attribuée à la pollinisation par les insectes est très important pour certaines plantes par exemple :



Part de la pollinisation ■ Surface en milliers d'hectares.

L'augmentation de rendement attribuée à la pollinisation par les insectes a été évaluée à 30 fois la valeur de la production de miel.
Même avec l'apport des pollinisateurs sauvages, le cheptel apicole français n'est pas toujours suffisant pour assurer la pollinisation optimale.

L'APICULTURE FRANÇAISE

1.200.000 ruches
100.000 apiculteurs
1.000 professionnels exploitant 1/3 du cheptel
20.000 tonnes de miel couvrant les 3/4 de la consommation française



PLANTES MELLIFERES

Plantes productrices de nectar et de pollen ou plantes qui hébergent des pucerons producteurs de miellat.

LA LEGISLATION

La législation française sur les produits antiparasitaires à usage agricole est une des plus sévères.
Dès janvier 1956, une circulaire prenait des **dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs** et citait une liste d'insecticides reconnus comme non dangereux.
Un nouveau texte fut promulgé le 4 février 1976, tenant compte des problèmes consécutifs aux traitements des pucerons sur céréales.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LA PROTECTION DES ABEILLES ET AUTRES INSECTES POLLINISATEURS

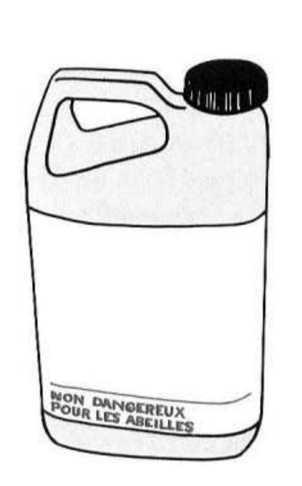
Art. 8 — Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention « non dangereux pour les abeilles » dont a été assortie leur autorisation de vente.
Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :
— Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
— Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
— Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.
Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Des dispositions particulières en vue de la protection de l'environnement, et notamment des abeilles, peuvent être prises. Elles sont alors obligatoirement mentionnées sur l'étiquette du produit.

PRODUITS « NON DANGEREUX » POUR LES ABEILLES

Cette mention est attribuée à des spécialités commerciales,

pour un usage précis et une dose donnée.



Ces renseignements figurent sur l'étiquette de l'emballage. Vérifiez bien que votre produit porte la mention « **Non dangereux pour les abeilles** » pour l'usage que vous voulez en faire.



Les matières actives non dangereuses pour les abeilles seront exclusivement employées à l'approche de la floraison :

- dialiphos	:	600 g de m. a./ha
- endosulfan	:	250 g de m. a./ha
- phosalone	:	1 000 g de m. a./ha
- toxaphène	:	3 000 g de m. a./ha
- dialiphos + endosulfan	:	216 g + 275 g de m. a./ha.
- bromophos méthyl	:	500 g de m. a./ha.

/ VIGNE /

ACARIENS (rappel du bulletin n° 2 du 10 février 1981)

Nous recommandons cette année une attention toute particulière à la surveillance des araignées rouges. Une intervention "d'hiver" peut encore être réalisée jusqu'à ce que le stade E soit atteint, avec des huiles, si l'on observe entre 7 et 20 oeufs par bourgeon. Si ce seuil n'est pas dépassé, il est préférable d'attendre l'étalement des premières feuilles pour décider d'un éventuel traitement avec un acaricide spécifique.

En ce qui concerne l'acariose, nous rappelons la bonne performance d'un traitement de pré-débourrement jusqu'au stade B. Il est encore possible d'intervenir jusqu'au stade C avec de l'endosulfan sous forme huileuse ou de l'oléoparathion.

BOARMIES

Depuis une quinzaine de jours, la boarmie a repris de l'activité en Alsace et des dégâts sont déjà constatés dans les zones habituellement infestées par ce ravageur.

Nous conseillons donc vivement aux viticulteurs de visiter leurs parcelles dès à présent et d'intervenir dès la constatation des premiers dégâts (seuil d'intervention : 1 bourgeon évidé par cep, en moyenne).

Pour le choix des produits, consulter notre bulletin n° 5 du 19 mars 1981.

/ ARBRES FRUITIERS /

- POMMIER - POIRIER -

TAVELURE DU POMMIER

La végétation continue d'évoluer rapidement. En toutes situations, le premier traitement doit être terminé. Les risques de contamination sont maintenant importants et les variétés précoces sont ou vont arriver au stade E.

Renouveler le traitement entre le stade E et le stade E 2. Le stade E 2 est considéré comme très réceptif aux contaminations par la tavelure.

OIDIUM DU POMMIER

Ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à lutter contre la tavelure.

TAVELURE DU POIRIER

Un deuxième traitement est à effectuer dès réception du présent bulletin.

PSYLLE DU POIRIER

Les premières pontes (faibles) sont déposées. Il est encore trop tôt pour intervenir.

ARAIGNEES ROUGES

L'éclosion des oeufs d'hiver a commencé. Dans les vergers n'ayant pas fait l'objet de traitements d'hiver ou de pré-débourrement et dans lesquels un traitement de printemps sera nécessaire, attendre de nouvelles instructions de la Station.

P287

.../...

PUCERONS (Puceron vert, Puceron cendré)

Sur pommier, les premières éclosions sont observées. Avant toute décision d'intervenir, procéder à des comptages en verger. Le seuil de tolérance admis pour 100 organes examinés (10 par arbre sur 10 arbres) est de 15 organes habités pour le puceron vert et de 2 pour le puceron cendré.

Si un traitement devait se justifier à l'approche de la floraison, utiliser un produit non dangereux pour les abeilles (doses en matière active/hectolitre) :

- bromophos : 50 g
- dialiphos : 75 g
- diéthion : 100 g
- endosulfan : 60 g
- phosalone : 60 g
- pirimicarbe : 37,5 g.

- TOUTES ESSENCES -

CHENILLES DEFOLIATRICES

Les premières chenilles de cheimatobie sont installées dans la végétation. Surveiller attentivement l'importance des populations qui vont devenir rapidement importantes dans les vergers fortement atteints l'an dernier.

Utiliser l'un des produits suivants :

- azinphos : 40 g/hl
- Bacillus thuringiensis : dose selon spécialité
- méthidathion : 30 g/hl
- oléoparathion : 20 g (+ huile)
- parathion éthyl : 25 g/hl
- parathion méthyl : 30 g/hl
- phosalone : 60 g/hl
- trichlorfon : 100 g/hl.

Sur les espèces proches de la floraison (cerisiers notamment), n'utiliser que la phosalone (60 g de matière active/hectolitre) ou le Bacillus thuringiensis (Dipel, Bactospéine, Thuricide - dose selon spécialité).

/ PROTECTION DES ABEILLES /

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils peuvent être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en-dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- amitraze
- binapacryl
- bromophos
- bromopropylate
- chinométhionate
- cyhexatin
- dialiphos
- dicofol
- diéthion
- diflubenzuron
- endosulfan
- fenbutatin oxyde
- phosalone
- pirimicarbe
- pyréthrines naturelles synergisées
- roténone
- tétradifon
- tétrasul
- toxaphène
- polychlorocamphane.

/ REPONDEURS TELEPHONIQUES /

- Secteur Alsace : (88) 60.30.10
- Secteur Lorraine : (8) 337.45.98.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER